

A l'automne de 1699, M. de Galliffet, se prévalant du congé obtenu le 17 mai précédent, passait en France.

Le 20 octobre 1699, M. de Callières écrivait au ministre :

“ Le sieur de Galiffet, lieutenant de roy de Montréal, nous avait demandé l'année dernière un congé pour passer en France. Les sieurs LeVasseur et de Bellecour luy ont mandé que vous aviez eu la bonté de le faire expédier et quoiqu'il ne soit pas venu icy, j'ai cru, sur les lettres qu'il m'a montrées et la disposition où il se trouve depuis longtemps, devoir l'y laisser aller pour prendre les eaux afin de rétablir sa santé et ainsi que le sieur de St-Michel qui est paralytique presque par tout le corps ” (16).

Le même jour, dans leur lettre commune, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre :

“ Nous nous croyons obligés de dire à Sa Majesté que le sieur de Galiffet, lieutenant de Roi de Montréal, passe en France qui sera chargé du duplicata de cette dépêche : c'est un bon sujet, fort appliqué, sage, entendu et capable de remplir les emplois que Sa Majesté lui voudrait confier ” (17).

A la mort de M. Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, en 1700, M. de Galliffet essaya de se faire donner ce gouvernement. Le 31 mai 1701, le ministre lui écrivait qu'il l'avait proposé au roi pour le gouvernement de l'Acadie. Le roi, malheureusement, en avait disposé en faveur de M. de Brouillan (18).

Le 6 mai 1702, un ordre du roi réglait que pour prévenir des difficultés avec M. de Galliffet, à l'avenir, en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, M. de Ramezay commanderait dans ce gouvernement. En l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay

---

(16) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(17) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(18) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brynner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 341.